

Régime de paiement de base

Campagne 2016

Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016, en accompagnement d'un transfert indirect de foncier

Clause
C
Première vague
à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 17 mai 2016

❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE TRANSFERT DE DPB

	EXPLOITANT CÉDANT EN 2016	EXPLOITANT REPRENEUR EN 2016
N° Pacage	_____	_____
Nom et prénom ou raison sociale		

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que la cession de DPB s'établit à **titre définitif** dans le cadre (*cochez la case correspondant à votre situation*) :

d'un changement dans l'utilisation des surfaces en estives collectives survenu entre le 16 juin 2015 et le 17 mai 2016

LE CÉDANT des DPB atteste :

- qu'il était utilisateur en 2015 des surfaces en pâturages collectifs déclarées par l'entité collective suivante :

Raison sociale : _____

Numéro Pacage : _____

- qu'il est propriétaire des DPB cédés.

LE REPRENEUR atteste :

- qu'il a la qualité d'agriculteur actif au 17 mai 2016 et qu'il sera utilisateur en 2016 des surfaces en pâturages collectifs déclarées par l'entité collective définie ci-dessus.

d'un transfert indirect de foncier, à destination du nouvel exploitant des terres, lors d'une fin de bail et/ou reprise de bail de terres agricoles (ou toute autre convention temporaire) réalisée entre le 16 juin 2015 et le 17 mai 2016

LE CÉDANT des DPB atteste :

- qu'il mettait en valeur des terres agricoles (*cochez la case correspondant à votre situation*)

en vertu d'un contrat de bail

en vertu d'une convention de mise à disposition ou d'une autre convention temporaire (*précisez : _____*)
qui a pris fin le _____ (*date de la signature du nouveau contrat*)

qu'il détenait en propriété

- qu'il est propriétaire des DPB cédés

LE REPRENEUR atteste :

- qu'il met en valeur des terres agricoles qui étaient précédemment exploitées par le cédant (*cochez la case correspondant à votre situation*)

en vertu d'un contrat de bail

en vertu d'une convention de mise à disposition ou d'une autre convention temporaire (*précisez : _____*)
 qu'il détient en propriété

qui a pris effet le _____ (*date de la signature du contrat de vente*)

- qu'il est agriculteur actif au 17 mai 2016.

Ce contrat emporte transfert définitif par le cédant au repreneur, qui l'accepte, du nombre de DPB correspondant à la surface admissible déclarée en 2015 par le cédant sur les parcelles qui font l'objet du transfert indirect, et dont le détail est précisé en annexe du présent formulaire. Le nombre de DPB transférés via ce formulaire correspond au nombre d'hectares agricoles admissibles cédés au terme du contrat de transfert de terres sus-visé. Au delà, les DPB transférés relèvent du régime propre aux transferts sans foncier et doivent faire l'objet d'une clause B. La valeur des DPB transférés correspond à celle des DPB associés aux terres transférées en 2016.

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements qui les concernent et figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Fait en 3 exemplaires à _____

Le _____ 2016

Signature de chacun des exploitants

Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT

LE REPRENEUR



Régime de paiement de base

Campagne 2016

Clause

C

Première vague

à déposer à la DDT(M)
au plus tard
le 17 mai 2016

Annexe au formulaire de demande

Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016, en accompagnement d'un transfert indirect de foncier

Le cédant transfère les DPB présents dans son portefeuille et qui ont été créés en 2015 sur les surfaces transférées en 2016 et identifiées ci-dessous :

Numéro d'îlot 2015	Numéro de parcelle 2015	Numéro Pacage du cédant ou si le cédant a bénéficié d'un transfert de référence historique en 2015 sur ces terres, numéro Pacage de l'agriculteur qui détenait les terres en 2014

Seul le nombre de DPB associés aux surfaces mentionnées dans ce tableau sera transféré au repreneur.

Vous pouvez choisir de transférer en particulier :

- le nombre total de DPB associés à la surface transférée : dans ce cas la totalité des îlots et parcelles transférés sont identifiés dans le tableau ci-dessus ou
- moins de DPB que de surface transférée : dans ce cas, seul un nombre d'îlots ou de parcelles inférieur au nombre d'îlots et parcelles transférés sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Les parties sont informées que la valeur des DPB transférés évoluera selon le chemin de convergence notifié au cédant.